

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 03 JUIN 2019



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille dix-neuf, le trois juin,

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPERRIN, délégué et Maire de Vercel

49 PRESENTS : Angélique Detouillon , Bruno LECLERT, Dominique Jeune remplace Brigitte Taillard, Mme Redin remplace Anne Cassard, Jean Claude Joly, Sandra Ledron, Jean-Marie Roussel, Paul Ruchet, Jean-Claude Bulle, Bernard Collette remplace Claude Henriet, Daniel Brunelles, Thérèse Gury, Alain Petit, Pierre Guillet, Béatrice Trouillot, Samuel Girardet, Denis Donze, Pierre Magnin Feysot, Serge Gorius, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Didier Cachod, Isabelle Nicod, Thierry Defontaine, Jean-Marie Tarby, Marcelline Viprey remplace Claude Roussel, Jacky Morel, Rosiane Devillers, Thierry Vernier, Anthony Cuenot , Guy Parola, Marie-Jeanne Dromard, François Cucherousset , Bruno Simon remplace Charline Cassard, Gérard Limat a donné procuration à Noël Perrot, Noël Perrot, Jacques Angeli, Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Patricia Lime, Jean-Marie Voitot, David Vivot, Albert Groperrin , Daniel Fleury, Jean Louis Truche, Christian Bertin , Jean Pierre Peugeot.

11 EXCUSES : Joël Barrant, Martial Hirtzel, Michel Morel, Hervé Bouhelier, Amandine Faivre, Marie Pierre Cuenot, Audrey Prieur, Nadia Pouret, Gérard Faivre, Sylvie Le Hir, Pascale Droz.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

12 ABSENTS : Daniel Cassard, Sylvie Morel Galmard, Sandrine Corne, Jean Bouveresse, Catherine Donzelot Tetaz, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Geneviève Colin, Stéphanie Alixant, Dominique Girardin, Jean Paris, Raymond Bassignot.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Thérèse GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

TOURISME :

Projet de Parc naturel Régional sur la CCPHD : point d'étape et présentation par Denis LEROUX (Président du PETR du Pays Horloger)

Le projet de Parc Naturel du Doubs Horloger a connu une étape importante en ce printemps 2019 puisqu'il vient d'obtenir de la part des instances nationale un avis intermédiaire favorable qui l'autorise à poursuivre dans sa démarche de création.

Cet avis porte sur le projet de charte, tel qu'il a été proposé et rédigé par le territoire de manière participative en 2017/2018.

L'étape de travail qui va s'ouvrir à la suite de cet avis décisif est la finalisation du projet qui sera d'ordre administratif avec l'évaluation environnementale et l'enquête publique mais aussi d'ordre organisationnel puisque s'ouvre la phase de dialogue à laquelle tous les partenaires seront associés autour des budgets, des statuts et du plan d'action des premières années de fonctionnement du PNR.

Enfin cette démarche se terminera par la phase de validation et d'adhésion des communes du périmètre, le classement est espéré en 2020.

Denis LEROUX, Président du PETR du Pays Horloger est venu présenter les enjeux de ces dernières étapes en séance et un débat s'est ouvert

Actualités Projet du Val de Consolation

Le projet autour du site emblématique du Val de Consolation s'inscrit dans une démarche collective, co-construite par l'ensemble des acteurs du territoire.

Aujourd'hui, le territoire souhaite se reconnecter avec le site du Val de Consolation et en faire un projet d'envergure.

Dans le cadre du projet de revitalisation initiée en partenariat avec la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs, France Active Franche-Comté et la Fondation du Val de Consolation, un travail d'identification d'activités adaptées au site et de prestataires a été réalisée dans le cadre d'ateliers participatifs visant à proposer un programme d'activités pour la saison 2019 permettant de développer l'attractivité du Val de Consolation.

Ce sont donc près de 40 prestataires en phase avec les valeurs et les caractéristiques du site qui se sont mobilisés pour intégrer le programme 2019.

Un programme rythmé de Juin à Octobre par des activités variées : ateliers découvertes, visites guidées, conférences, expositions éphémères, concerts, théâtre, qui s'adressent à tous.

L'objectif de cette première saison est de fédérer et de structurer les activités autour de la Fondation du Val de Consolation dans l'attente de la création en 2020, d'une structure de gestion coopérative qui regrouperait différents collèges dont le but principal serait de gérer les activités, de développer les partenariats techniques et stratégiques utiles au bon fonctionnement du lieu et de redynamiser le modèle économique du site.

Le programme sera présenté lors de la soirée de lancement officielle le 14 juin prochain. Les détails de cette soirée ont été expliqués en séance.

D'autre part, avec l'appui de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives (URSCOP) et dans la continuité de cette démarche engagée et participative, il est proposé à la commission de travail et aux membres des groupes de travail d'organiser la visite d'une structure de gestion de type Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui gère un Monastère dans la Drôme et semble correspondre aux valeurs qui sont défendues sur le Val de Consolation.

Le site de ce Monastère est en ligne en suivant le lien suivant :

<http://www.le-monastere.org/>

Puis, le Président est revenu sur les contours précis des principes du bail emphytéotique qu'il est prévu de signer entre la Fondation du val de Consolation et la CCPHD conformément au vote en séance du 15 avril 2019 et sont les suivants :

- Durée du Bail : 30 ans
- Conditions financières : Euro symbolique
- Périmètre concerné : le Monastère et ses dépendances composé de :
 - Le Monastère (parcelles A50 et A54)
 - La Maison basse et petites dépendances (parcelle A47)
 - Le jardin intérieur (parcelle A48)
 - L'aire de camping-car (parcelles ZA16 et ZA17)
 - Parkings (parcelles A368 et A369)
 - L'entrée du Parc et son Jardin (parcelles A51 et A53)

Dans l'attente de ce transfert, l'entretien et les aménagements courants seront assurés par la CCPHD.

Dans le respect de ces principes, la rédaction et la sécurisation juridique en cours sont assurées par les services du cabinet DSC Avocats dans le cadre de la convention annuelle d'assistance juridique de la CCPHD et par les services d'un notaire spécialisé en droit administratif et des affaires pour l'acte notarié en vue de sa validation et de sa signature finalisée.

Délibération N° : 190603-33

Le conseil communautaire a voté, à l'unanimité :- de valider les principes énoncés de ce bail emphytéotique entre la Fondation du Val de Consolation et la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.- de donner mandat au Président pour signer la version finalisée de ce bail.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

ZA Les Premiers Sapins : cessions foncières

SCI Electrotechnique Les Premiers Sapins – lot 4

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « Les Premiers Sapins » sur Les Premiers Sapins, M. Arnaud Cassard représentant la SCI Electrotechnique Les Premiers Sapins souhaite acquérir le lot n°4 d'une superficie de 1 585m².

Un compromis de vente a été signé le 31 janvier 2019, mentionnant notamment les conditions résolutoires de la vente.

Le prix de cession s'élève à 34 870.00€HT soit 22€HT/m². Ce prix de cession avait été proposé en séance du 17 décembre 2018. L'avis de France Domaine en date du 10 mai 2019 approuve ce prix de cession.

Délibération N° : 190603-34

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du lot n°4 à la SCI Electrotechnique Les Premiers Sapins ou toute autre entité pouvant s'y substituer lors de l'acquisition pour un montant s'élevant à 34 870.00€HT,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

SARL Julien Mailly – lot 5

Dans le cadre de l'aménagement de la ZA « Les Premiers Sapins » sur Les Premiers Sapins, M. Julien Mailly représentant la SARL Mailly Julien souhaite acquérir le lot n°5 d'une superficie de 3 959m².

Un compromis de vente a été signé le 12 mai 2019, mentionnant notamment les conditions résolutoires de la vente.

Le prix de cession s'élève à 87 100.00€HT soit 22€HT/m². Ce prix de cession avait été proposé en séance du 17 décembre 2018. L'avis de France Domaine en date du 10 mai 2019 approuve ce prix de cession.

Délibération N° : 190603-35

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver la cession du lot n°5 à la SARL Julien Mailly ou toute autre entité pouvant s'y substituer lors de l'acquisition pour un montant s'élevant à 87 100.00€HT,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**

Aides à l'immobilier : Attribution d'aides

Deux demandes ont été déposées auprès de la CCPHD dans le cadre de son dispositif d'aides à immobilier d'entreprise approuvé le 11 décembre 2017 :

SCI Electrotechnique Les premiers sapins – Les Premiers Sapins

Activité : fabrication de tableaux électriques.

Travaux : construction d'un bâtiment sur la ZA « Les Premiers Sapins ».

Montant des travaux éligibles : 148 784.10€HT

Subvention : subvention plafond de 5 000€ sous forme de rabais sur le prix de vente

Délibération N° : 190603-36

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver la subvention au profit de la SCI Electrotechnique Les Premiers Sapins sous forme de rabais sur le prix de vente**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents et conventions devant intervenir dans ce dossier.**

SCI de Pavre – Pierrefontaine les Varans

Société ayant demandé l'aide : SCI de Pavre

Société d'activité : MEREM

Activité : fabrication de cartes électroniques

Travaux : extension du bâtiment existant sur le site de Pierrefontaine-les-Varans

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

Montant des travaux éligibles : 943 031.36€HT

Subvention : subvention plafond de 5 000€

Délibération N° : 190603-37

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver la subvention au profit de la SCI de Pavre,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents et conventions devant intervenir dans ce dossier.**

GEMAPI :

SMIX Dessoubre

Par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2017, les statuts de la CCPHD ont été complétés par la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018, les missions de cette compétence porte sur :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien, l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac et plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence peut être confiée en partie ou dans sa totalité à un syndicat mixte créé à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin versant.

Depuis 2010, la CCPHD est membre du syndicat mixte sur le bassin versant du Dessoubre dont les missions portent sur les études, travaux d'aménagements et actions de réhabilitation du Dessoubre et de ses affluents.

Dans le cadre de l'évolution de cette compétence GEMAPI, le SMIX Dessoubre a engagé une réflexion de modification de ses statuts afin de permettre les transferts de compétence GEMAPI des EPCI membres au syndicat. Certains EPCI, dont la CCPHD pour le sous-bassin de l'Audeux, ont également sollicité une extension du périmètre du syndicat afin de couvrir les sous-bassins versant non couvert par une structure de gestion de rivière.

Ainsi pour la CCPHD, la compétence GEMAPI serait transférée au SMIX Dessoubre pour les communes suivantes :

Bassin-versant du Dessoubre : Avoudrey, Consolation-Maisonnettes, Dompnel, Flangebouche, Fournets-Luisans, Fuans, Germefontaine, Grandfontaine-sur-creuse, Guyans-Vennes, La Sommette, Laviron, Longechaux, Longemaison, Loray, Orchamps-Vennes, Pierrefontaine-les-Varans, Plaimbois-Vennes, Vennes

Bassin-versant de l'Audeux : Belmont, Bremondans, Chaux-les-Passavant, Courtetaïn-et-Salans, Epenouse, Eysson, Gonsans, Magny-Chatelard, Landresse, Orsans, Ouvans, Vellerot-les-Vercel, Villers-Chief, Villers-la-Combe.

La participation financière de la CCPHD au SMIX Dessoubre reposerait sur les mêmes clés de répartition que celles actuelles :

- 20% pour la surface de l'EPCI dans le bassin versant,
- 30% pour le linéaire de berges,
- 50% pour la population de l'EPCI.

La contribution de la CCPHD est estimée à 49 717.71€.

Délibération N° : 190603-38

Le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver le principe d'adhésion au syndicat du Dessoubre qui engagera transfert de la compétence GEMAPI pour les communes listées précédemment, transfert qui sera confirmé lors de l'approbation des statuts du syndicat mixte.**

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE :

Subventions aux associations :

La commission Vie Associative et Culturelle s'est réunie le 25 avril afin d'étudier les dossiers de demande de subvention des manifestations.

- Demande de subvention n°1 : Mise en place d'un marché de producteurs et d'artisans locaux par Familles Rurales. La commission propose une subvention de 2000 euros.

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

- Demande de subvention n°2 : Journée du Livre à Orchamps-Vennes par le Comité des fêtes. La commission propose une subvention de 500 euros.
- Demande de subvention n°3 : Triangle du Doubs par le Comité Départemental du Cyclisme. La commission propose une subvention de 800 euros.
- Demande de subvention n°4 : Marche autour de Pergaud par le Comité des Fêtes de Ouvans-Landresse. La commission propose une subvention de 600 euros.

Délibération N° : 190603-39

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **Son accord sur les propositions de la Commission vie associative et culturelle ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président ou son vice-président en charge de ce dossier à signer tous documents nécessaires à la demande d'aides.**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

PLUi valant SCoT : point d'étape

L'élaboration du PLUi valant SCoT sur le territoire de la CCPHD se poursuit.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est mis en débat actuellement dans les conseils municipaux.

Il devrait faire l'objet d'un vote en Conseil de Communauté le 08 juillet prochain.

Un retour sur cette planification a été fait en séance.

TRANSITION ENERGETIQUE :

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

Action « jardins pédagogiques »

Dans le cadre de TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), la Communauté de communes a conventionné avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) du Haut-Doubs en décembre 2017 pour animer plusieurs actions.

Il y avait d'une part le « Défi'Energie » à destination des élèves des établissements scolaires, destiné à sensibiliser la communauté scolaire à l'énergie et dont l'action a été soldée en 2018.

Et d'autre part l'action « jardins pédagogiques » à destination des centres périscolaires volontaires. L'objectif de ce deuxième volet est l'animation auprès des enfants (comme la fabrication de jardins en lasagne par exemple) et la formation des équipes éducatives. Cette action a rencontré un vif succès en 2018.

La convention TEPCV courant jusqu'en février 2020, il est possible de reconduire l'action « jardins pédagogiques » sur le territoire en 2019. L'idée est d'animer la démarche et de sensibiliser à la pratique du jardinage et plus globalement au consommer autrement en continuant les actions sur les 6 structures d'accueil périscolaire suivies en 2018 et en mobilisant de nouvelles structures.

Le montant prévisionnel de l'action est de 23 000 € / an avec un financement TEPCV de 80%. Pour le prolongement de cette action, le CPIE du Haut-Doubs fait une proposition de 17 775 € TTC.

Délibération N° : 190603-40

Suite à un avis favorable du Bureau communautaire, le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De voter pour le prolongement du conventionnement avec le CPIE du Haut-Doubs,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents si afférent.**

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

Action « Zéro Pesticides »

Toujours dans le cadre de TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), la Communauté de communes travaille avec la FREDON Franche-Comté pour accompagner plusieurs communes au passage « Zéro pesticides » depuis 2017. En parallèle, des actions de communication vont avoir lieu sur le territoire avant l'été :

- Une conférence à Loray le 28 juin à 20h salle de la Cure
- Un atelier thématique aux jardins partagés d'Etalans le 6 juillet à 9h
- Une exposition itinérante sur la Communauté de communes entre les deux évènements

Tout cela autour des alternatives aux pesticides au jardin, à destination de tout public, jardiniers amateurs du territoire. Attention, accès à l'atelier thématique sur inscription (nombre limité de participants).

Les affiches sur ces deux évènements ont été distribuées aux conseillers communautaires et ceux-ci ont été invités à relayer ces informations



Développement des circuits alimentaires de proximité

La Communauté de communes travaille avec le cabinet d'étude Triesse Gressard depuis fin 2017 sur le développement des circuits alimentaires de proximité (CAP). La phase 2.1 de l'étude s'est terminée avec un grand séminaire et un voyage d'étude, à la rencontre de collectivités ayant mis en place une dynamique sur les CAP.

En mars 2019, le Conseil communautaire a délibéré sur plusieurs axes de travail identifiés et à développer ces prochaines années :

- Axe 1 : travailler sur l'installation au travers de la maîtrise foncière,
- Axe 2 : appuyer la structuration des énergies citoyennes et la restauration collective,
- Axe 3 : mettre en place des outils de communication/sensibilisation,
- Axe transversal : mettre en place une instance de gouvernance.

Ce dernier axe a pour objet de porter les projets identifiés et émergents. Il sera composé d'élus et de techniciens de la Communauté de communes mais aussi de tous les acteurs de l'alimentation du territoire, comme par exemple la Chambre interdépartementale d'agriculture ou Familles Rurales.

Pour la mise en place du comité de suivi alimentaire, la collectivité sera accompagnée par le cabinet TriesseGressard. Le montant alloué à cette phase de travail est de 9 282 € TTC. Cette dernière phase d'accompagnement du cabinet d'étude se terminera à l'automne 2019.

Délibération N° : 190603-41

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De voter pour la poursuite de la phase 2.2 pour la mise en place du comité de suivi alimentaire avec le cabinet TriesseGressard,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents s'afférent au dossier.**
-

Par ailleurs, notez que la Communauté de communes organisera le samedi 12 octobre 2019 sur le Site du val de Consolation (dans la Cour du Monastère), un marché de producteurs locaux, des conférences et des animations autour du « bien-manger local », pour sensibiliser les citoyens et rapprocher les producteurs locaux et les consommateurs. Ce sera l'occasion également de diffuser un répertoire des producteurs du territoire.

ADMINISTRATION GENERALE :

Finance : Décisions Modificatives sur budgets 2019

Après contrôles conjugués des services de la Trésorerie Publique de Valdahon et de la Préfecture suite au vote des budgets du 15 avril 2019, ces derniers ont formulé quelques remarques qui conduisent à des décisions modificatives à soumettre au vote du conseil communautaire.

Ces Modifications ne remettent pas en cause les équilibres financiers proposés et les opérations sont plutôt des opérations d'ordre ou de logiques d'équilibre comptable.

Les détails sont les suivants :

BUDGET PREVISIONNEL SPANC 2019 :

La section de fonctionnement est déséquilibrée :

Il convient de prévoir 2 000 € de dépenses en moins au compte 672 (versement au budget principal)

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CORRIGE = 63 807,04 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT INCHANGE = 64 890,00 €

La section d'investissement est déséquilibrée :

Les versements des aides de l'agence de l'eau sur les programmes d'aide à la réhabilitation de système d'assainissement individuel sont décalés et anticipés par la CCPHD. Les prévisions de recettes n'est pas suffisante

Il convient de prévoir 30 000 € de recettes supplémentaires au compte 45 821.

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT INCHANGE = 207 600,00€

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CORRIGE = 210 000,00 €

BUDGET PREVISIONNEL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les opérations d'ordre au chapitre 043 ne sont pas équilibrées

Il convient de prévoir + 7015,00€ au compte 7015 (chapitre 070) et – 7015,00€ au compte 796 (chapitre 043) afin d'en rétablir l'équilibre.

Par ailleurs, un petit dépassement de crédits est noté au chapitre 65 article 65888

Il est proposé d'inscrire également + 100 € au compte 6588 (chapitre 65) et – 100 € au compte 605 (chapitre 011)

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT INCHANGE = 6 836 808,25 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT INCHANGE = 6 836 808,25 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'ordre au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement doivent correspondre aux prévisions en recettes d'investissement au chapitre 040 (il s'agit du solde du stock initial pour la même somme)

Il convient de réduire le chapitre 040 (compte 2135) pour 3 053 729,56 € (saisie à la mauvaise ligne) et d'augmenter le chapitre 16 pour le même montant au compte 1641

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT INCHANGE = 7 417 268,81€

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT INCHANGE = 7 417 268,81€

BUDGET PREVISIONNEL GESTION DES DECHETS 2019 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Erreur de saisie dans la reprise du résultat d'investissement :

539 913,12 au lieu de 559 913,12€ (+ 20 000 €)

Il est proposé de corriger le compte 001 (chapitre 001) pour cette différence

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT INCHANGE = 371 047,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CORRIGE = 904 538,12 €

BUDGET PRINCIPALPREVISIONNEL 2019 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions au compte 775 (chapitre 77) sont bloquantes pour la prise en charge du budget par la TP

Il est proposé d'affecter le montant prévu au compte 7788 du même chapitre

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT INCHANGE = 8 278 081.14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il convient d'ouvrir des crédits au 4581 (chapitre 4581) pour 1500 € et de diminuer les crédits au compte 2135 (chapitre 21) pour la même somme

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT INCHANGE = 3 060 689,33 €

Délibération N° : 190603-42

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **Ces décisions modificatives sur les budgets concernés**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents s'afférent au dossier.**

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

A noter : Programmation d'un Conseil de communauté supplémentaire le 08 juillet 2019, le calendrier des dates de réunion communautaires du 2nd semestre y sera présenté.

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

Délibérations votées en séance du 03 JUIN 2019

- Délibération N° : 190603-33** PROJET VAL DE CONSOLATION
- Délibération N° : 190603-34** CESSION FONCIERE ZA 1ER SAPINS SCI ELECTROTECHNIQUE
- Délibération N° : 190603-35** CESSION FONCIERE ZA 1ER SAPINS MAILLY
- Délibération N° : 190603-36** AIDE A IMMOBILIER ENTREPRISE SCI ELECTROTECHNIQUE
- Délibération N° : 190603-37** AIDE A IMMOBILIER ENTREPRISE SCI DE PAVRE
- Délibération N° : 190603-38** TRANSFERT COMPETENCE GEMAPI SMIX
- Délibération N° : 190603-39** VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE
- Délibération N° : 190603-40** RENOUVELLEMENT AVEC CPIE
- Délibération N° : 190603-41** DEVELOPPEMENT CIRCUITS ALIMENTAIRES PROXIMITE
- Délibération N° : 190603-42** DM1 BUDGETS ASSAIN-DECHETS-ZAE-PRINCIPAL

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.